

N/REF : 29/04/2024 16H50 C:024863 I:32327

V/Email reçu le Lundi 29/04/2024 a 16H50

CITYA AUDRAS & DELAUNOIS
Agence Grenette
2, RUE MONTORGE
38000 GRENOBLE

V/REF.IMM. 13 PEGUY

IMMEUBLE : 13 PEGUY

13 RUE CHARLES PEGUY
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 03 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 13 RUE CHARLES PEGUY M.SANDRI 06 82 15 87 14

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT RDC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 26/04/2024 A 18H00:
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
MISE A JOUR DES GRILLES EAUX PLUVIALES
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE CUISINE DEPUIS LA GRILLE EAUX PLUVIALES
EXTRACTION IMPORTANTE DE CAILLOUX QUI SONT LE LONG DE L'ALLEE
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 29/04/24 a 16H58 Mme S CASAGRANDE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff débouchage/Pomp. 1h+Dépl.11 a 20km	1	214,83	214,83

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	107,41
TOTAL H.T.				322,24
T.V.A. a 10,00%				32,22
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>354,46</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN